Horaires TAXI Commune d'Allemond Année 2022/2023

Attention

- Il est recommandé aux parents d'amener les enfants à l'arrêt de taxi 5mn avant l'heure et de retourner les chercher à l'arrêt de taxi 5 mn avant l'heure.
- Il n'y aura aucun arrêt de taxi intermédiaire.
- Chaque enfant sera pris et déposé à l'arrêt déclaré sur la demande d'inscription au transport scolaire.
- Pour les enfants en maternelle, seul un adulte inscrit sur la liste des personnes autorisées pourra prendre l'enfant à l'arrêt de taxi, aucune personne mineure n'y sera autorisée, même de la même famille.
- Les enfants en élémentaire peuvent, selon la réglementation, être déposés à un arrêt de bus sans la présence d'un adulte.

TAXI 1

MATIN

LA TRAVERSE	8 :00
LE CLOT	8 :05
LA RIVOIRE	8:10

SOIR

LA RIVOIRE	16 :45
LE CLOT	16 :55
LA TRAVERSE	17 :00

TAXI 2

MATIN

L'ARTICOL	7 :45
LE RIVIER	8 :00

SOIR

L'ARTICOL	16 :45
LE RIVIER	16 :55